

## GAL de l'Est Audois

### Compte-rendu du comité de programmation du jeudi 9 juin 2016

Lieu de réunion : Villesèque des Corbières, lieu-dit Château de Bonnafous, salle Louis Foulquier

Mot d'accueil par Monsieur Christian Casties. La séance est ouverte à 14H00 sous la Présidence de Magali VERGNES. La Présidente présente le déroulement de la réunion :

- 1- Quorum
- 2- Validation du compte-rendu du CP du 04 avril 2016
- 3- Point sur l'actualité LEADER France et LEADER
- 4- Comité de programmation ouvert
- 5- Composition du comité
- 6- Fonctionnement
- 7- Dates des prochains comités de programmation
- 8- Projets à programmation
- 9- Projets à évaluer en opportunité
- 10- Travaux pour cet été : coopération et stagiaire
- 11- Questions diverses
- 12- Prochain comité de programmation

#### 1 Quorum

1

Lors de la vérification du quorum la Président constate la présence de 10 votants publics pour 8 votants privés (cf. liste d'émargement et synthèse des présents en annexe 1). Deux membres du collège public ne voteront pas pour atteindre le double Quorum.

#### 2 Validation du compte-rendu du CP du 04 avril 2016

Le compte-rendu du CP du 04 avril 2016 a été transmis par courriel le 18/04/2016.

**Vote à l'unanimité**

#### 3 Point sur l'actualité LEADER France et LEADER

- Le GAL de l'Est-Audois cotise pour 2016 à l'association LEADER France, qui regroupe des GAL de France et qui est membre de l'association ELARD regroupant des GAL à l'échelle européenne. Cette association est un lieu d'échange entre GAL par l'organisation de rencontres, notamment la journée nationale d'échanges Leader le 10 mai à Angoulême et l'Assemblée Générale de Leader France le 16 juin à Paris. François Galabrun souhaite à l'avenir proposer de faire venir des membres du comité de programmation aux réunions LEADER France.

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX

Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

- Point sur la réunion InterGAL qui a eu lieu le 03 juin avec 11 GAL présents sur 16 de l'ancienne Région Languedoc-Roussillon. Un courrier co-signé sera adressé à l'Autorité de Gestion pour demander notamment la remise en route du Réseau Rural.
- Présentation de la notice et du formulaire de demande de subvention pour le type d'opération 19.2 du PDR Languedoc-Roussillon (mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement). Ce formulaire devra être rempli par tous les porteurs de projet pour constituer leur dossier, dossier qui servira également pour les demandes de cofinancement.

#### 4 Comité de programmation ouvert

Lors de la réunion InterGAL il a été proposé que les comités de programmation soient ouverts à tous et notamment aux membres d'autres GAL et d'autres comités de programmation afin de favoriser les échanges d'expérience.

Magali Vergnes propose au vote le principe de tenir un comité de programmation ouvert : **Vote à l'unanimité.**

#### 5 Composition du comité

Composition du comité : certains membres ont manifesté leur impossibilité de se rendre aux séances du comité de programmation. Or la composition du comité de programmation est nominative et ils ne peuvent pas se faire représenter (sauf par leur suppléant). Envisager d'ici septembre la possibilité de renouveler la composition du comité de programmation en demandant à ces membres de donner leur voix à une autre personne qui les remplacera. Une réunion à ce propos sera organisée cet été.

2

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX

Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

## 6 Fonctionnement

- Rappel sur le fonctionnement du comité de programmation décidé le 07 avril 2016 : la Présidente rappelle que les membres du comité ont souhaité recevoir les porteurs de projet pour qu'ils présentent eux-mêmes leur projet. Une première expérience aujourd'hui avec 9 projets présentés par 7 intervenants.

- Débat sur le **temps accordé à chaque porteur de projet** : actuellement 5 minutes de présentation puis 5 minutes de questions par les membres du comité de programmation avant sortie de la salle du porteur de projet pour les délibérations. Faut-il accorder plus de temps s'il y a moins de projets à présenter lors d'une séance ? Remarque de Magali Vergnes sur le fait qu'il ne serait pas juste et équitable que certains aient droit à 5 minutes de présentation et d'autres plus longtemps.

- **Laps de temps entre comité technique et comité de programmation** : les dates des comités techniques ont été fixées à 15 jours avant chaque comité de programmation. Pour chaque projet le comité technique donne un avis et une note d'évaluation qui sont rapportés au comité de programmation, et c'est au comité de programmation qu'appartient la décision finale. François Galabrun fait remarquer que ce délai est court pour les projets sur lesquels le comité technique a émis des réserves, car les porteurs de projet n'ont pas le temps de faire les modifications avant leur passage devant le comité de programmation.

Question de François Galabrun à l'assemblée : faut-il bloquer/réserver une enveloppe pour les projets qui ont reçu un avis positif mais ne sont pas « mûrs » en attendant des précisions de leur part ou faut-il considérer que les premiers arrivés sont les premiers servis ?

Remarques par rapport à cette question :

Magali Vergnes fait remarquer qu'on ne peut pas garder une enveloppe indéfiniment si les précisions tardent à venir.

Danièle Bosch pense qu'il n'est pas possible de bloquer de l'argent si les projets ne sont pas programmés.

Nicolas de Chevron Vilette pense qu'il paraît juste et raisonnable de donner une deuxième chance mais il ne faut pas pénaliser les autres.

Danièle Bosch suggère que le rôle du comité de programmation est aussi de faire sortir les meilleurs dossiers, pas forcément les premiers.

François Galabrun rappelle que le GAL a un rôle d'accompagnement, cela implique que les projets n'arrivent pas toujours prêts et complets, on doit revoir les porteurs de projet pour les aider à apporter des modifications. Mais le problème qui s'est posé est le délai trop court entre comité technique et comité de programmation.

Proposition : faire passer en priorité au prochain comité de programmation les projets ayant reçu un avis positif lors du comité technique mais qui doivent être modifiés.

A l'issue des discussions, Magali Vergnes propose deux votes :

- Le temps de présentation doit être égal pour tous les projets et est fixé à cinq minutes suivies de cinq minutes de questions ;
- La date des comités techniques doit être plus en amont des comités de programmation pour laisser l'opportunité aux porteurs de projet d'apporter des modifications avant leur passage, suite à l'avis du comité technique.

**Votes à l'unanimité.**

- Pas de décision prise pour le fait de « bloquer » une enveloppe : au cas par cas

**7 Dates des prochains comités de programmation**

Limite dépôt de dossier	Comité technique	Comité de programmation
29 juillet 2016	22 août 2016	8 septembre 2017*
31 octobre 2016	18 novembre 2016*	8 décembre 2017
29 janvier 2017	9 février 2017*	2 mars 2017
30 avril 2017	11 mai 2017*	1 juin 2017

\* Dates à revoir

Présentation des dates prévisionnelles, sachant qu'il faudra décaler les dates des comités techniques pour respecter la décision de laisser plus de temps entre les comités techniques et comités de programmation.

Magali Vergnes signale qu'elle sera absente pour le prochain comité de programmation. Décision de maintenir la date car il n'est pas possible d'anticiper la date du comité technique en août. En cas d'un trop grand nombre d'absents, les dates seront repoussées : rappel de la nécessité de répondre à l'invitation.

**8 Projets à programmation**

Rappel de la nature des dépenses et des montants pour le dossier Animation/Gestion relevant du dispositif 19.4 qui est passé en opportunité lors de la séance du 03 mars 2016. Les montants qui avaient été présentés n'ont pas changé. Ajout d'une précision dans le tableau : il s'agit d'une contribution du département de l'Hérault, le département de l'Aude ne participe pas.

Nature des dépenses :

- Frais de personnel
- Frais de fonctionnement, d'animation et de gestion
- Coûts indirects
- Coûts liés à la communication

GAL Est-Audois - Association Minervoies Corbières Méditerranée

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX

Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

- Coûts liés au suivi et à l'évaluation

Plan de financement :

Financier	Taux	Montant
UE	80 %	81 750,48 €
Région	9 %	8 826,40 €
Département de l'Hérault	2 %	2 400,00 €
AMCM	9 %	9 211,22 €
	TOTAL	102 188,11 €

Vote en programmation : approuvé à l'unanimité.

## 9 Projets à évaluer en opportunité

Contrairement à ce qui est inscrit dans le programme, la commune de Paziols a décidé de ne pas présenter le projet ce jour car ils veulent revoir le projet en prenant en compte les remarques du Comité Technique. Ils passeront en septembre.

- 1) « **Promotion de la cave de Cascastel** » et « **site vitrine vignoble du Clos du Paradis** » par Monsieur Max SAURY, président de la cave, Monsieur Louis ARNAUD, directeur et Atmann AFANISS, responsable qualité des Maîtres Vignerons de Cascastel,

Promotion de la cave de Cascastel	
Fiche Action	Fiche Action 5 : Valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables
Type d'opération	Type d'opération 5.1 : Promotion commercialisation en circuits courts tout secteurs économiques confondus
Contexte	Deux problématiques principales <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite aux investissements double nécessité d'augmenter la quantité et la qualité de la production</li> <li>- Problème d'attractivité du métier et reprise des exploitations</li> </ul> Seule activité économique sur une commune en ZRR
Objectifs	Garantir l'avenir de la cave en mettant en place un double plan de communication <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interne pour promouvoir l'outil cave et augmenter l'engagement des coopérateurs</li> <li>- Externe pour promouvoir les produits de la cave</li> </ul>
Coût du projet	Coût global : 150 000€ sur 3 ans Demande LEADER : 96 000€ soit 32 000€/an
Note en Comité technique	-
Avis du Comité technique	Le comité technique a estimé que le dossier ne contenait pas assez d'éléments pour expliciter ce que le MO voulait faire et qu'il faudrait que celui-ci précise son plan d'action. François Galabrun, Anne Marsrou, Alain Champrigaud ont rencontré le président de la cave sur place le mercredi 8 juin. L'avis reste cependant positif sur le projet mais il a été estimé qu'il n'était pas mûr pour être soumis au vote.

Site vitrine vignoble du Clos du Paradis	
Fiche Action	Fiche Action 4 : Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques.
Type d'opération	Type d'opération 4.2 : Création et promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature œnotourisme et agritourisme
Contexte	La cave de Cascastel seule activité économique sur une commune en ZRR souhaite, en synergie avec son plan de communication, se doter d'un outil pour l'accueil du public sur son site
Objectifs	Promouvoir l'activité et mieux valoriser les produits
Coût du projet	Coût global : 125 000€ Demande Leader : 80 000€
Note en Comité technique	Note stratégie : 5/10 – Note Fiche Action : 8,8/10 (notes provisoires avant programmation, voir Annexe 3)
Avis du Comité technique	Le comité technique a estimé que le projet s'inscrit dans les objectifs du GAL, même s'il reste quelques éléments à préciser. Le porteur de projet devra d'ici la programmation proposer de façon explicite sa réponse aux deux problématiques du GAL en termes de tourisme (littoral/arrière-pays et ailes de saisons). Le partenariat économique reste à formaliser pour obtenir 10/10.

### Questions portant sur les deux projets :

7

#### Professionnalisation de l'accueil touristique :

- ⇒ On ne part pas directement sur une embauche mais on prévoit dans un premier temps 10 visites par an encadrées par les producteurs eux-mêmes.

#### Partenariats :

- ⇒ L'animation du vignoble découverte pourrait se faire en partenariat avec les réseaux d'animateurs déjà en place, et peut **s'intégrer dans les sentiers découverte** existants : M. ARNAUD confirme et ajoute que la cave a déjà un partenariat avec la chambre d'agriculture depuis 3 ans qui a permis d'installer plusieurs jeunes.

#### Etude de marché pour savoir si les touristes seraient intéressés pour visiter Cascastel :

- ⇒ on constate de plus en plus de touristes mais cela n'a pas été quantifié.

#### Autres partenaires financiers :

- ⇒ il n'y en a pas encore mais tout projet subventionné par Leader doit avoir du cofinancement, donc il y a obligation de trouver d'autres partenaires financiers (effet levier de Leader).

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX

Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

### Éléments sur la commercialisation et la gamme de produits:

- ⇒ IGP Vallée du Paradis, AOC Fitou, AOC Corbières et AOC Muscat de Rivesaltes. Environ 70% vendu en grande distribution dans l'Aude et les départements limitrophes. Le reste en exportation en Allemagne, Belgique, Japon. Au total 2 300 000 bouteilles commercialisées par an.

### Délibérations après sortie de la salle des porteurs de projet

- François Galabrun reprend la grille de notation et explique les notes obtenues en comité technique (annexes 2 et 3). Le projet est prêt à passer en opportunité mais la note définitive sera obtenue au moment de la programmation.

- M. Jean-François Claret souhaiterait voir le budget détaillé sur 3 ans pour se positionner et souhaiterait avoir plus d'éléments sur l'impact qu'auront ces projets sur les résultats de la cave. François Galabrun répond qu'en effet ils ont présenté un budget global pour 3 ans mais ils devront faire un échéancier dans le dossier.

- M. Alain Champrigaud pense qu'il faut les revoir et travailler encore, il pourra leur proposer le modèle de projet stratégique d'entreprise de la chambre d'agriculture.

- François Galabrun précise que dans ce cas **on peut conditionner le passage en programmation à une rencontre avec la chambre d'agriculture et la fédération des vignerons indépendants.**

- Concernant le projet de promotion, Mme Danièle Bosch pense qu'il s'agit d'une cave qu'on a envie de soutenir mais **le projet en lui-même n'est pas assez abouti**, de nombreuses questions subsistent : quelle offre ? Quelle clientèle cible ? Quel modèle économique ?

Débat : Ils vont progresser au fur et à mesure en faisant le projet, ce qu'ils demandent c'est qu'on les aide à franchir la première marche. De toute façon le projet ne mettra pas en péril la cave. Après les inondations de 1999 la cave a été anéantie et ils ont prouvé leur capacité à se relever. Il s'agit d'une entreprise fiable et c'est très positif qu'ils aient eu l'idée de trouver des outils pour améliorer leur image. Il faudra être vigilant à ce que l'agence de communication les aide sur la stratégie et pas seulement sur un logo et la publicité.

**Vote : favorable pour les deux projets mais à retravailler et préciser pour le projet de communication.**



2) **Présentation du projet « Création d'une halle multiservice en milieu rural »** par Catherine MAITRE, conseillère municipale et Jean-Claude BOUQUET, adjoint au maire.

<b>Création d'une halle multiservice en milieu rural</b>	
<b>Fiche Action</b>	Fiche action 2 : Structurer l'offre et l'accès aux services de proximité
<b>Type d'opération</b>	Type d'opération 2.3 : Implantation de points services multiples
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre en place un commerce favorisant les produits locaux</li> <li>– Halle marchande uniquement pour des producteurs locaux (aussi pour les ambulants passants déjà dans le village)</li> <li>– Mutualisation de l'équipement avec la poste</li> <li>– Un espace informatique dont la destination en espace de co-working va être étudiée</li> <li>– Futur point d'information touristique à l'entrée nord des Corbières ?</li> </ul>
<b>Coût du projet</b>	Coût global : 245 200€ Demande Leader : 44 676€
<b>Note en Comité technique</b>	Note stratégie : 10/10 – Note Fiche Action : 7,4/10 (notes provisoires avant programmation, voir Annexe 3)
<b>Avis du Comité technique</b>	Projet permettant de regrouper dans le même bâtiment la poste, 3 stands pour producteurs locaux et une salle informatique (étude à venir sur l'opportunité de transformer cette salle en espace de co-working). Étude pour en faire un point d'information pour l'office de tourisme des corbières. Questions soulevées : Loyer pour la poste? L'épicerie devrait favoriser les produits locaux ou très locaux. Convention ou charte à définir. Peut aussi être critère d'évaluation pour le financement du projet. Charte pour que les occupants des stands puissent être sur un périmètre relativement proche, mais également laisser la possibilité au ambulants passant dans le village de pouvoir les occuper s'ils le souhaitent. Avis très favorable du comité technique.

9

### Questions

**Equilibre économique** de la halle multi-services : Comment ont-ils prévu de rentabiliser ?

- ⇒ A l'heure actuelle un local est loué pour l'épicerie. En installant l'épicerie dans la halle ils n'auront plus à louer soit 6000€ en moins. De plus, la Poste viendra s'installer dans les locaux et paieront 900€ de loyer, tandis que l'actuelle agence postale communale sera relouée.

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F. Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX

Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

### Redevance pour les artisans/commerçants :

- ⇒ Mme. Catherine Maitre répond qu'on prévoit de faire payer une redevance 1€/m mais que le but n'est pas de rentabiliser en faisant payer la redevance, plutôt d'attirer les commerçants et de redynamiser l'offre. L'épicerie a montré qu'elle était rentable, avant le chiffre d'affaires était de 130 000€ par an et depuis la reprise par la commune elle a fait 174 200€ sur 11 mois.
- ⇒ M. Jean-Claude Bouquet ajoute que pour le pain, on est passés de 30 baguettes à 80 baguettes par jour, ce qui est la preuve d'une vraie demande. L'éventail de produits et de vins proposés par l'épicerie a été élargi depuis que la commune est en charge. Il est également prévu de mettre en avant les produits du terroir, par exemple la saucisse de Villesèque.

### Y a-t-il déjà des artisans et producteurs intéressés :

- ⇒ M. Jean-Claude Bouquet confirme et donne l'exemple d'un mareyeur de Port la Nouvelle.

### Délibérations après sortie de la salle des porteurs de projet

François Galabrun reprend l'avis du comité technique (annexe 2), qui est très favorable car le projet répond à tous les axes de la stratégie définie pour le territoire. Il rappelle le point de vigilance sur une éventuelle charte pour garantir un taux minimum de produits locaux. Concernant l'espace de co-working envisagé, il s'agira d'un autre projet qui répond à la fiche action n°3, type d'opération 3.3, il sera étudié ultérieurement.

M. Jean-François Claret réitère le besoin de faire figurer des données chiffrées dans les dossiers de projet pour éclairer la décision des membres du comité de programmation.

La présidente soumet le projet au vote.

**Vote en opportunité : approuvé à l'unanimité.**

**3) Présentation du projet Ecosite Lagune de La Palme par Patrice GABANOU, SAS  
Salins de La Palme**

<b>Ecosite Lagune de La Palme</b>	
<b>Fiche Action</b>	<i>Fiche Action 4 : Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques.</i>
<b>Type d'opération</b>	<i>Type d'opération 4.2 : Création et promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature œnotourisme et agritourisme</i>
<b>Contexte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relance de l'activité des salins et développement de pôle d'activité agri-industrio-touristique</li> <li>- Lagune de La Palme au potentiel exceptionnel en kite mais en sur-fréquentation l'été</li> <li>- Une digue servant de parking dont la gestion va revenir aux Salins</li> <li>- Un accès dangereux depuis la départementale + problème sanitaire (camping cars) et accès pour les secours</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Interdire l'accès à la digue pour les véhicules à partir du parking des Salins et mettre en place une navette pour permettre l'activité des kite-surfers
<b>Coût du projet</b>	Coût global : 49 910 € la première année (152 210€ sur 3 ans) Demande Leader : 18 910 € (55 710€ sur 3 ans)
<b>Note en Comité technique</b>	<i>Note stratégie : 7/10 – Note Fiche Action : 5/10 (notes provisoires avant programmation, voir Annexe 3)</i>
<b>Avis du Comité technique</b>	Projet permettant de sécuriser l'accès à l'étang de la Palme et à dévier la fréquentation de cet étang sur le site des salins. Permettrait d'augmenter la fréquentation sur les ailes de saisons du salin et d'empêcher une pollution de l'étang par les eaux grises des campings cars stationnant sur la digue. Le comité technique, bien qu'il émette quelques réserves sur l'utilité de la mise en place d'une navette estime qu'il est dans l'esprit de LEADER de financer des expérimentations. Le comité préfère s'engager sur la première année sur de la location et attendre les résultats précis sur la fréquentation et les moyens mis en place par les salins pour pouvoir autofinancer ce service à terme. Des moyens de contrôle devront être mis en œuvre pour s'assurer que le chauffeur ne fait bien que conduire la navette et que la navette ne sert bien qu'à faire la navette sur la digue pour les kite-surfers. Le comité de programmation aura à se positionner sur des éléments qui se devront d'être probants. Les salins devront mieux préciser les jours pris en charge pour le chauffeur de la navette pour la suite et avoir une consultation des surfers. Le projet ne fait pas vraiment référence aux objectifs d'équilibre économique du territoire.

M.Patrice Gabanou présente le projet et annonce que **l'interdiction de circulation sera mise en œuvre le 1<sup>er</sup> juillet** sur la digue, la location d'un véhicule électrique et l'embauche d'un chauffeur ont déjà eu lieu. Il estime qu'au démarrage on prévoit une déperdition de la fréquentation suite à la fermeture de l'accès. Il ajoute qu'il y aura besoin de mettre en place de nouveaux sanitaires. Il précise que le kite surf se pratique notamment hors saison de février à avril ainsi qu'en été.

### Questions

#### Accès piétons

⇒ L'accès pour les piétons restera libre et gratuit.

#### Précisions sur la boutique et la navette :

⇒ il s'agit de la boutique des Salins où est vendu le sel de La Palme, qui a été mise en place depuis 3 ans. Il estime qu'il y a un potentiel touristique important.

⇒ navette électrique de 13 places avec une remorque de 15 places soit une capacité de 28 personnes.

#### Equilibre économique

⇒ M.Gabanou répond qu'il faudra revoir le budget qui va glisser sur 2017 vu que l'interdiction de circulation n'entrera en vigueur que le 1er juillet.

#### Impact de la réglementation pour l'accès des plages :

⇒ L'interdiction concerne l'accès aux véhicules à moteur, mais la navette électrique n'est pas concernée. La préfecture serait favorable au projet.

12

### Délibérations après sortie de la salle du porteur de projet

- François Galabrun présente la note et l'avis du comité technique sur ce projet (Annexe 2)
- On s'engage uniquement sur la location de la navette, non pas l'achat comme il était demandé au départ. Il informe qu'il y a eu un débat au sein des membres du comité technique sur la pertinence de la navette étant donné qu'il y a 800 mètres à parcourir. Les dépenses de voirie ne seront dans tous les cas pas éligibles.
- Débat pour savoir si ce projet rentre vraiment dans le cadre. François Galabrun confirme que la Région s'interroge également sur la navette et la pertinence de ce projet dans la stratégie du GAL.

- Utilisation éventuelle de la navette pour la visite des Salins : ce sera un point de contrôle : la navette ne doit pas servir à la visite des Salins car on finance l'objectif présenté dans le dossier. Il faut être vigilant sur ce point et si la navette est destinée à remplacer le petit train touristique, il faut que cet usage figure dans le projet. Selon le dossier présenté, la demande de financement est justifiée par le fait que la navette ne génèrera pas ou peu de revenus. Ce qui nous est présenté (navette pour accéder à la digue) est différent de ce à quoi ça pourrait servir (navette touristique). Il faut faire très attention au cadre réglementaire.
- Il s'agit d'un projet global pour amener les touristes dans la boutique et le restaurant, même si ce qui est présenté concerne un projet d'aménagement, la finalité est touristique. C'est la création d'un service à la population et cela crée une synergie entre la valorisation des produits locaux et la pratique sportive.
- François Galabrun soulève le problème d'enveloppe évoqué plus tôt : pour ce projet on finance une année expérimentale, mais doit-on mettre de côté l'enveloppe pour financer les années 2 et 3 ?
- La présidente soumet le projet à l'avis des membres du comité de programmation.

**Vote en opportunité : favorable, mais on se positionne sur un an et on ne réserve pas l'enveloppe, il déposera une nouvelle demande pour les autres années et on verra à ce moment là s'il reste de l'argent.**

13

**4) Présentation des deux projets du syndicat AOC Corbières-Boutenac par Catherine VERNEUIL, directrice**

<b>Amélioration de l'accueil au château de Boutenac</b>	
<b>Fiche Action</b>	<i>Fiche Action 4 : Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques.</i>
<b>Type d'opération</b>	<i>Type d'opération 4.2 : Création et promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature œnotourisme et agritourisme</i>
<b>Contexte</b>	Le château de Boutenac, propriété du syndicat Corbières est sous-utilisé.
<b>Objectifs</b>	Réfection du parvis, changement des ampoules, sécurisation, sanitaires
<b>Coût du projet</b>	Coût global : 34 929 € Demande Leader : 22 354,56 €
<b>Note en Comité technique</b>	<i>Note stratégie : /10 – Note Fiche Action : /10</i>
<b>Avis du Comité technique</b>	Avis négatif vis-à-vis de ce projet car il s'agit d'un projet individuel, pas de stratégie, et le château serait en vente...

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F. Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX

Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

<b>Développement de l'accueil œnotouristique des caveaux</b>	
<b>Fiche Action</b>	<i>Fiche Action 4 : Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques.</i>
<b>Type d'opération</b>	<i>Type d'opération 4.2 : Création et promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature œnotourisme et agritourisme</i>
<b>Contexte</b>	Dans le cadre de la structuration du tourisme vigneron en Corbières, la plupart des caveaux de l'appellation sont entrés dans la démarche. D'autres n'ont cependant pas émergé dans cette opportunité œnotouristique.
<b>Objectifs</b>	Réalisation d'un diagnostic des sites non émergents pour accompagner les 80 vigneron à améliorer l'accueil qualitatif 1 – Déterminer les causes de non émergence/non labellisation 2 – Proposer une pédagogie d'évolution et un plan d'action
<b>Coût du projet</b>	Coût global : 16 800 € Demande Leader : 10 752 €
<b>Note en Comité technique</b>	Note stratégie : /10 – Note Fiche Action : /10
<b>Avis du Comité technique</b>	Etude visant à s'associer à un cabinet d'étude pour rencontrer l'ensemble des caveau marqués, essayer de voir comment ils fonctionnent et essayer de monter un projet global sur les Corbières. Projet semblant intéressant mais pré-projet pas suffisant pour se positionner. Surtout, le projet est porté uniquement par le syndicat de l'AOC et n'est pas collectif... Le comité technique va se rapprocher du porteur de projet mais lui conseille de ne pas présenter en l'état son projet devant le comité de programmation.

Mme Verneuil présente le château de Boutenac qui se situe sur un site de 3ha et incarne l'image du territoire. Le château est très réclamé et sollicité pour des évènements mais une nécessité de l'embellir pour qu'il joue son rôle de vitrine pour l'AOC Corbières-Boutenac.

### Questions sur le projet d'amélioration de l'accueil à Boutenac

#### Vente du château

- ⇒ Mme Verneuil répond qu'il était en vente mais que ce n'est plus du tout à l'ordre du jour. Elle explique qu'il y avait un déficit financier dû aux dépenses d'entretien du château qui existe toujours, mais que désormais le syndicat souhaite l'embellir pour s'en servir au lieu de le vendre. Elle insiste sur le fait que la demande serait une aide pour un premier pas, car il y a d'autres projets derrière et qu'ils ont pu constater une demande pour le site.

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX

Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

### Contribution du syndicat aux dépenses :

⇒ Mme Verneuil répond qu'il y a déjà eu des dépenses et que le château est actuellement prêté pour des événements ou loué à des particuliers pour les mariages.

M de Chevron Vilette fait remarquer qu'il paraît important de préciser que la demande ne concerne qu'une partie des dépenses.

### Questions sur le diagnostic

Mme Bosch demande pourquoi le syndicat fait le choix de s'intéresser aux caveaux non labellisés :

⇒ Mme Verneuil explique que le syndicat souhaite une cohérence entre tous les caveaux, et le diagnostic permettra de déterminer les causes de non-labellisation.

### Délibérations

François Galabrun présente l'avis du comité technique (cf. Annexe 2) : les projets n'ont pas été notés car il a été estimé que le premier a reçu un avis négatif (projet Amélioration de l'accueil oenotouristique) tandis que le second n'était pas prêt pour passer en opportunité (projet Développement de l'accueil oeno-touristique).

M. de Chevron Vilette s'interroge sur le fait que le syndicat n'est pas en mesure de savoir pourquoi ses adhérents ne sont pas labellisés et fait remarquer que la demande de diagnostic pourrait porter sur d'autres sujets.

Certaines dépenses sont inéligibles dans la demande d'amélioration de l'accueil (sanitaires).  
Michel Cano : la démarche d'aménagement et d'embellissement est prioritaire pour le président et le conseil d'administration du cru afin d'harmoniser l'image de marque qualitative de l'AOC. Quant à l'aménagement extérieur du château, il pense que le syndicat demande cette aide pour faire figurer que le château n'est plus en vente ni abandonné et qu'il investit dans l'accueil et l'ouverture au grand public.

### Votes :

1) projet d'amélioration de l'accueil au château de Boutenac => le projet présenté en l'état ne correspond pas aux objectifs poursuivis par le GAL. Si le syndicat veut présenter un projet il faudra qu'il comporte une dimension partenariale, qu'il s'intègre dans une stratégie globale d'accueil au château et que les éléments concernant la fin de la vente du château soient apportés.

2) projet de diagnostic pour le développement de l'accueil oenotouristique des caveaux : projet voté à l'unanimité

5) **Présentation du projet de chai vigneron destiné à l'œnothérapie par Monsieur Thierry Tastu**

<b>Chai vigneron destiné à l'œnothérapie</b>	
<b>Fiche Action</b>	Fiche Action 4 : Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques.
<b>Type d'opération</b>	Type d'opération 4.2: Création et promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature œnotourisme et agritourisme
<b>Contexte</b>	M.Tastu et sa femme ont développé une gamme de produits cosmétiques haut de gamme issus de la vigne au domaine de Fontennes
<b>Objectifs</b>	Réaliser un chai destiné à l'œnothérapie Espace de réception d'un public alliant de 20 à 50 personnes pour faire connaître les produits de la région, du domaine et de la gamme de produits Vinaesens
<b>Coût du projet</b>	Coût global : 210 000€ Demande Leader : 48 000 €
<b>Note en Comité technique</b>	Note stratégie : 7/10 – Note Fiche Action : 7,6 /10 (notes provisoires avant programmation, voir Annexe 3)
<b>Avis du Comité technique</b>	Projet visant à ouvrir sur le domaine de Fontennes un équipement d'œnothérapie. Projet innovant et valorisant les productions locales, le tout en étant partenarial et en ayant une réflexion sur la fréquentation touristique sur les ailes de saison et du littoral vers l'arrière pays. Tous ces éléments devront être étayés lors du passage pour programmation mais le comité technique donne un avis très positif à ce projet.

**Questions**

**Gamme de produits**

- ⇒ Gamme de 8 produits à base de principes actifs du raisin. Produits novateurs dans le milieu cosmétique, marché de niche. Le projet s'appuie sur leur propre production et le process est 100% français et même régional (étuis, art graphique, laboratoire...)

**Vocation commerciale du chai :**

- ⇒ Une vitrine des produits mais on peut envisager l'accueil de séminaires, mariages.

**Public cible**

- ⇒ Grand public. Le chai vigneron permettrait de recevoir jusqu'à 50 personnes alors que le caveau de dégustation actuel n'accueille que 20-25 personnes maximum.

**Prestations**

- ⇒ Présentation des vins et des bienfaits de l'œnothérapie. Surtout une vitrine avec un espace de présentation mais aussi un espace de soins = un bassin permettra de faire des démonstrations et des soins tarifés. Embauche d'une ou deux esthéticiennes.

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX

Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15



## Délibérations

Un très beau projet pour le GAL et un porteur de projet très professionnel et fiable. Crainte de difficulté pour trouver des cofinancements, mais la Région serait à priori intéressée.

**Vote : favorable à l'unanimité**

### 6) Présentation du projet oenotouristique, agritouristique à Ornaisons par Monsieur Gilles Casty, maire d'Ornaisons

Projet oenotouristique/agritouristique à Ornaisons	
Fiche Action	Fiche Action 4 : Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques.
Type d'opération	Type d'opération 4.4 : Soutien à la réalisation d'études préalables à la création de services et d'équipements touristiques dans le secteur du tourisme de pleine nature, de l'agritourisme ou de l'œnotourisme.
Contexte	Un village au potentiel agricole certain et avec des atouts touristiques à développer. Souhait d'étudier le potentiel d'un équipement touristique dans un bâtiment que possède la commune.
Objectifs	Réaliser l'étude d'opportunité d'un équipement touristique et les possibilités qu'il pourrait offrir. Cette étude vise à la concertation de tous les acteurs concernés et à inciter à leur implication dans le projet.
Coût du projet	Coût global : 20 000€ Demande LEADER : 12 800€
Note en Comité technique	Note stratégie : 7/10 – Note Fiche Action : 7,8/10 (notes provisoires avant programmation, voir Annexe 3)
Avis du Comité technique	La commune a racheté un certain nombre de bâtiments et souhaite faire une étude pour savoir comment les valoriser autour d'un pôle touristique. Même problématique que Maraussan. La programmation finale se fera en fonction du cahier des charges. Avis positif du comité de programmation.

17

La commune est propriétaire d'un grand ensemble immobilier au cœur du village : 1000m<sup>2</sup> de bâti, anciennes caves. Une première réhabilitation a été faite et inaugurée le 11 juin. Il a été décidé avec la CCI et le PTCM de réaliser une étude pour décider de l'orientation et la vocation du lieu, d'où la sollicitation auprès du GAL. L'étude devra mettre en avant la pertinence du projet et sous quelle forme il se matérialisera et est indispensable avant la réalisation des travaux.

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX

Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

## Questions

### Partenariats :

- ⇒ Il s'agit d'un projet municipal : la commune a un rôle moteur et encourage la création de partenariats. Une réunion d'information s'est tenue avec 12 producteurs et le Pays Touristique Corbières Minervois. La démarche est participative, ce n'est pas seulement un projet des élus. La participation d'acteurs privés intervient très en amont du projet pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude

### Idées d'orientation

- ⇒ C'est l'étude devra juger du périmètre mais il y a déjà des idées, par exemple sur le Lézignanais il y a une réflexion sur l'implantation d'office du tourisme, donc il pourrait y avoir une antenne à Ornaisons

### Délibérations

On attend le cahier des charges pour se positionner fermement en programmation, notamment sur la problématique de fréquentation des ailes de saison et hors saison, mais le projet est prêt à passer au vote en opportunité.

**Vote : favorable à l'unanimité**

## 10 Travaux pour cet été : coopération et stagiaire

Il s'agit de réfléchir dès maintenant aux sujets de coopération, qui est longue à mettre en place. Nécessité de finaliser le projet de stage et de publier l'offre de stage dès le mois de septembre pour avoir un stagiaire en janvier. Il sera temps d'également engager une réflexion pour un éventuel renouvellement des membres du comité de programmation.

## 11 Questions diverses

Mme Pieroni a soulevé la question de la communication autour de Leader, notamment au niveau des entreprises, car certains ne seraient pas au courant :

- Jusqu'à maintenant peu de communication parce que l'outillage administratif n'était pas prêt, et à ce jour même pour un dossier complet le paiement n'interviendra certainement pas avant dernier trimestre 2017 ;
- Les élus ont tous été informés par des animations et ateliers, ainsi que des présentations en conseil communautaire ;

- L'outil de communication principal est le site internet. En septembre, il y aura un passage sur radio Marseillette. Un dossier de presse en préparation avec CC la Domitienne pour la parution d'articles dans le Midi Libre. Un budget dédié à la communication, donc d'ici fin 2016, on lancera des encarts pub, flyers etc. On ne pouvait pas le faire plus tôt car le processus de mise en place du GAL a fini en mars.
- De plus, le territoire en est à sa deuxième programmation sauf pour la Domitienne. Les porteurs de projet se renseignent en général et trouvent l'information seuls. L'animateur fait des tournées sur le territoire et des permanences dans chaque communauté de commune.
- Rappel de l'importance à consommer la 1<sup>ère</sup> enveloppe d'ici 2018 car la deuxième enveloppe sera attribuée en fonction des résultats. M. Gérard Barthez rappelle aux élus que c'est leur rôle de faire tourner l'information.

## 12 Prochain comité de programmation

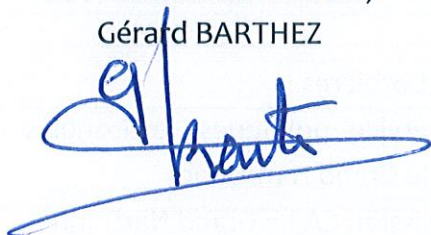
Prochaine réunion à Douzens le 8 septembre 2016.

Il sera proposé de se retrouver plus tôt pour un repas et/ou une visite du domaine de Fontenelles chez Monsieur Tastu.

A Narbonne, le 13/02/2017

19

Le Président de l'AMCM,  
Gérard BARTHEZ



La Présidente du Comité de Programmation,  
Magali VERGNES



GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX

Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

**ANNEXE 1**

**Liste des membres présents**

Membres présents et votants :

Collège Public		Collège Privé	
BARTHEZ Gérard	Titulaire	CLARET Jean-François	Suppléant
BOUQUET Jean-Claude	Suppléant	DE CHEVRON VILLETTE Nicolas	Titulaire
CASTIES Christian	Titulaire	JOSSERAND Denis	Titulaire
CASTY Gilles	Titulaire	PIERONI Eliane	Suppléante
GALIBERT Jean-Louis	Titulaire	POLONI Hélène	Titulaire
PESCE Serge	Titulaire	RATIA Laurent	Titulaire
REBOUL Catherine	Titulaire	SAURY Jean-Marie	Titulaire
ROUFFIA Evelyne	Titulaire	THIRIOT Carole	Suppléante
RUFAS Brice	Titulaire		
VERGNES Magali	Titulaire		

**Membres présents et non votants :** ANDRIEU Marcel (en présence de son titulaire Monsieur Brice RUFAS) et BLAYA Jacques (en présence de sa titulaire Madame Evelyne ROUFFIA)

Experts à voie consultative : Messieurs Michel CANO et Rémi IBANES.

20

**Invités / Techniciens présents :**

NOM- Prénom	Structure
BENAZET Walter	DGA CC des Corbières
BOSCH Danièle	Directrice service politiques territoriales de développement durable, CA le Grand Narbonne
BUIGUES Stéphane	Chargé de mission CA Le Grand Narbonne
CHAMPRIGAUD Alain	Chef de service pôle territoire CA11
FABAS Isabelle	CA Le Grand Narbonne
FABRE Jean-Luc	Conseil départemental Hérault
GALABRUN François	Directeur / Coordonateur GAL EA
GRENTZINGER Camille	Gestionnaire GAL EA
LAFAGE Charlotte	Chargée de mission CC Piémont d'Alaric
LIOT DASSAGATE Sabrina	Directrice Pôle développement territorial CC La Domitienne
MARSEROU Anne	Pays Touristique Corbières Minervois
PORIGNAUX Sandra	CCI Narbonne

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX

Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

ANNEXE 2

Projet	Fiche action	Type d'opération	Assiette	Montant FEADER	Avis du comité technique	Avis CT	note strat.	note FA
Promotion de la cave de Castetel	FA5	5.1 : Promotion commercialisation en circuits courts tout secteurs économiques confondus	150 000	96 000	Le dossier ne contient pas assez d'éléments pour expliciter ce que le MO voulait faire et il faudrait que celui-ci précise son plan d'action. François Galabrun, Anne Marserou, Alain Champriгаud ont rencontré le président de la cave sur place le mercredi 8 juin.	Avis positif mais projet pas mûr pour passage en CoProg	-	-
Site vitrine vignoble du Clos du Paradis	FA4	4.2 : Création et promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature œnotourisme et agritourisme	125 000	80 000	Le projet s'inscrit dans les objectifs du GAL, même s'il reste quelques éléments à préciser. Le porteur de projet devra d'ici la programmation proposer de façon explicite sa réponse aux deux problématiques du GAL en termes de tourisme (littoral/arrière-pays et ailes de saisons). Le partenariat économique reste à formaliser pour obtenir 10/10.	ok	5	8,8

GAL Est-Audois - Association Minervoises Corbières Méditerranée  
 c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX  
 Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

Projet	Fiche action	Type d'opération	Assiette	Montant FEADER	Avis du comité technique	Avis CT	note strat.	note FA
Création d'une halle multi services en milieu rural à Villesèq des Corbières	FA2	2.3 : Implantation de points services multiples	245 200	44 676	Projet permettant de regrouper dans le même bâtiment la poste, 3 stands pour producteurs locaux et une salle informatique (étude à venir sur l'opportunité de transformer cette salle en espace de co-working). Étude pour en faire un point d'information pour l'office de tourisme des corbières. Questions soulevées : Loyer pour la poste? L'épicerie devrait favoriser les produits locaux ou très locaux. Convention ou charte à définir. Peut aussi être critère d'évaluation pour le financement du projet. Charte pour que les occupants des stands puissent être sur un périmètre relativement proche, mais également laisser la possibilité au ambulants qui se déplacent déjà de pouvoir les occuper s'ils le souhaitent. Avis très favorable du comité technique.	ok	10	7,4

GAL Est-Audois - Association Minervoises Corbières Méditerranée  
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX  
Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

<p>Ecosite Lagune de La Palme</p>	<p>FA4</p>	<p>4.2 : Création et promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature œnotourisme et agritourisme</p>	<p>49 910</p>	<p>18 910</p>	<p>Projet permettant de sécuriser l'accès à l'étang de la Palme et à dévier la fréquentation de cet étang sur le site des salins. Permettrait d'augmenter la fréquentation sur les ailes de saisons du salin et d'empêcher une pollution de l'étang par les eaux grises des campings cars stationnant sur la digue. Le comité technique, bien qu'il émette quelques réserves sur l'utilité de la mise en place d'une navette estime qu'il est dans l'esprit de LEADER de financer des expérimentations. Le comité préfère s'engager sur la première année sur de la location et attendre les résultats précis sur la fréquentation et les moyens mis en place par les salins pour pouvoir autofinancer ce service à terme. Des moyens de contrôle devront être mis en œuvre pour s'assurer que le chauffeur ne fait bien que conduire la navette et que la navette ne sert bien qu'à faire la navette sur la digue pour les kite-surfers. Le comité de programmation aura à se positionner sur des éléments qui se devront d'être probants. Les salins devront mieux préciser les jours pris en charge pour le chauffeur de la navette pour la suite et avoir une consultation des surfers. Le projet ne fait pas vraiment référence aux objectifs d'équilibre économique du territoire.</p>	<p>ok</p>	<p>7</p>	<p>5</p>
-----------------------------------	------------	---	---------------	---------------	--	-----------	----------	----------

GAL Est-Audois - Association Minervoises Corbières Méditerranée  
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX  
Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

Projet	Fiche action	Type d'opération	Assiette	Montant FEADER	Avis du comité technique	Avis CT	note strat.	note FA
Boucle de découverte Paziols	FA4	4.1 : Etude et mise en place de jalonnement et signalétique pour itinéraire de voie douce	10 000	6 400	L'équipement, dans l'absolu pourrait être finançable mais manque de réflexion sur la fréquentation des ailes de saison et littoral vers l'arrière pays. Le projet prend 0 à ce critère. Le comité technique considère que ce projet est inéligible. Suite à appel avec le maire de Paziols, possible légère modification du projet pour prévoir une communication du sentier dans les OT du littoral	inéligible	-	-
Développement de l'accueil oeno touristique des caveaux	FA4	4.2 : Création et promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature oenotourisme et agritourisme	16 680	10 675	Etude visant à s'associer à un cabinet d'étude pour rencontrer l'ensemble des caveaux marqués, essayer de voir comment ils fonctionnent et essayer de monter un projet global sur les Corbières. Projet semblant intéressant mais pré-projet pas suffisant pour se positionner. Surtout, le projet est porté uniquement par le syndicat de l'AOC et n'est pas collectif... Le comité technique va se rapprocher du porteur de projet mais lui conseille de ne pas présenter en l'état son projet devant le comité de programmation.	Avis positif mais projet pas mûr pour passage en CoProg	-	-



Projet	Fiche action	Type d'opération	Assiette	Montant FEADER	Avis du comité technique	Avis CT	note strat.	note FA
Amélioration de l'accueil oenotouristique et Marketing territorial	FA4	4.2 : Création et promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature oenotourisme et agritourisme		22 355	Avis négatif vis-à-vis de ce projet car il s'agit d'un projet individuel, pas de stratégie, et le château serait en vente...	négatif	-	-
Oenothérapie	FA4	4.2 : Création et promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature oenotourisme et agritourisme		48 000	Projet visant à ouvrir sur le domaine de Fontennelles un équipement d'œnothérapie. Projet innovant et valorisant les productions locales, le tout en étant partenarial et en ayant une réflexion sur la fréquentation touristique sur les ailes de saison et du littoral vers l'arrière pays. Tous ces éléments devront être étayés lors du passage pour programmation mais le comité technique donne un avis très positif à ce projet.	ok	7	7,6

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX  
 GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée  
 Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

Projet	Fiche action	Type d'opération	Assiette	Montant FEADER	Avis du comité technique	Avis CT	note strat.	note FA
Projet oenotouristique à Ormaisons	FA4	4.4 : Soutien à la réalisation d'études préalables à la création de services et d'équipements touristiques dans le secteur du tourisme de pleine nature, de l'agritourisme ou de l'oénotourisme	20 000	12 800	La commune a racheté un certain nombre de bâtiments et souhaite faire une étude pour savoir comment les valoriser autour d'un pôle touristique. Même problématique que Maraussan. La programmation finale se fera en fonction du cahier des charges. Avis positif du comité de programmation.	ok	7	7,8

GAL Est-Audois - Association Minervoises Corbières Méditerranée  
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX  
Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

**ANNEXE 3**

Grilles de sélection remplies lors du Comité Technique du 26 mai 2016 :

1. Promotion de la cave de Cascastel – *SCA Les Maîtres Vignerons de Cascastel*
2. Site vitrine vignoble du Clos du Paradis – *SCA Les Maîtres Vignerons de Cascastel*
3. Création d'une halle multiservices – *Commune de Villesèque des Corbières*
4. Ecosite Lagune de La Palme – *SAS Salins de La Palme*
5. Chai vigneron destiné à l'œnothérapie – *Thierry TASTU*
6. Projet œno-touristique – *Commune d'Ornaisons*

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée  
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX  
Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15



Projet : Promotion de la cave de Cascastel

FA 5: Valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables						
Types d'opérations visées:						
1/ Soutien à la structuration et au développement de filières locales favorisant des intrants issus du périmètre du GAL dans les processus de production et de fabrication						
2/ Promotion et commercialisation des produits issus du périmètre du GAL en circuits courts tout secteur d'activités économiques						
3/ Appui au maintien d'activités artisanales: Inventaire des retraillables, formation et accompagnement à l'installation d'artisans multi-activités						
Objectifs de la FA		Indicateurs de réalisation				
Accompagner la structuration de filières de productions locales en priorisant les circuits courts (en amont et en aval de la production ou de la fabrication) ainsi que la qualité des produits		INDICATEURS			CIBLE	
		Nombre d'actions de soutien aux filières locales, aux filières d'agro ou bio matériaux			6	
Soutenir le maintien de l'artisanat local et le multi-artisanat		Nombre d'actions de soutien à l'artisanat local			3	
Développer les logiques de coopération inter-filières (paniers de biens et services)						
Effets attendus						
Activités de productions/de fabrications artisanales maintenues/développées		Nombre d'entreprises créées sur le périmètre du GAL EA ; Données INSEE à l'échelle du périmètre du GAL EA			1200/an	
De nouveaux modes de gestion et de coopération inter-filières naissent pour le développement et le maintien d'activités non-délocalisables						
Principes de sélection communs à toutes les FA	Critères de sélection	Éléments d'appréciation	note potentielle	note	coef	Note pondérée
<b>NOTE MINIMALE A LA PROGRAMMATION: 5</b>						
Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie du GAL	Le projet ne se réfère pas à la stratégie du GAL	<b>Le projet se réfère à l'axe 2 et 3</b>	0			
	Le projet se réfère explicitement à un ou plusieurs objectifs de la stratégie du GAL		5			
	Le projet répond directement et pleinement à la stratégie du GAL		10	5	3	15
Caractère partenarial et intérêt collectif du projet	Le projet est individuel et sans intérêt collectif	<b>Le porteur prévoit de s'associer avec les lycées agricoles. La note dépendra de la formalisation des partenariats.</b>	0			
	Le projet implique au moins 2 partenaires et/ou présente un intérêt collectif		5			
	Le projet implique plus de 3 partenaires dans un cadre formalisé		10	10	2	20
		Note totale			5	35
		Note sur 10				7
		Note maximale possible				10
Principes de sélection spécifiques à la FA	Critères de sélection	Éléments d'appréciation	note potentielle	note	coef	Note pondérée
<b>NOTE MINIMALE A LA PROGRAMMATION: 5</b>						
Degré d'intégration économique du projet (relocalisation de l'économie).	Le projet combine un seul levier de développement économique	<b>1: Maintien ou création d'emploi; 2: produits et services marqués (Sud de France, Pays Cathare...); 3:Filières identitaires et activités non-délocalisables; 4:Circuits courts tout secteur d'activité; 5:Accompagnement des TPE sur des démarches collectives; 6:Intégration des outils numériques;8:Attractivité territoriale; 9:Développement économique solidaire: équipements partagés, investissements conjoints , réseaux structurés avec ressources mutualisées;</b>	0			
	Le projet combine au moins trois leviers de développement économique		5			
	Le projet combine trois leviers de développement économique et est mis en œuvre via un partenariat formalisé.		10	10	21	210
Contribution du projet à l'équilibre économique du territoire (maillage du territoire)	Le projet ne se réfère pas aux objectifs d'équilibre économique du territoire	<b>Cascastel se situe en ZRR</b>	0			
	Les objectifs du projet se réfèrent explicitement à l'équilibre économique du territoire.		5			
	Le projet se situe en ZRR ou répondant directement à l'équilibre économique du territoire se situe à une échelle intercommunautaire		10	10	9	90
Dimension écologique et/ou énergétique du projet	Le projet n'a pas d'intérêt écologique ou énergétique	<b>Pas d'objectif écologique dans le projet</b>	0			
	Le projet a un intérêt écologique et énergétique		5			
	Le projet est innovant et/ou exemplaire sur ces problématiques		10	0	5	0
Capacité à associer différents acteurs économiques publics et privés dans le projet	Le projet est individuel	<b>?</b>	0			
	Le projet prévoit des partenaires d'un même secteur d'activités		5			
	Le projet associe une diversité d'acteurs dans le cadre de partenariat formalisé		10	10	5	50
		Note totale			40	350
		Note sur 10				8,75
		Note maximale possible				10
Remarque: Si le projet obtient 5 à tous les critères, il est programmable, s'il obtient 0 sur la stratégie du GAL il n'est pas programmable, s'il obtient 0 dans son degré d'intégration économique il n'est pas programmable.						
Appréciation globale du projet par le Comité TECHnique:						
Appréciation globale du projet par le Comité de PROGrammation:						

Projet : Site vitrine vignoble du Clos du Paradis (Cascastel)

FA 4:Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques							
Types d'opérations visées:							
1/ Soutien à la réalisation d'études et à la mise en place de jalonnements et de signalétiques pour les itinéraires de mobilités douces.							
2/ Appui à la création et à la promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature, d'oénotourisme ou d'agritourisme en lien avec l'itinérance douce et/ou permettant de compléter une offre multi-activités.							
Objectifs de la FA		Indicateurs de réalisation					
Promouvoir le territoire, augmenter les flux et la fréquentation touristiques dans le secteur de la Pleine nature, l'oénotourisme et l'agritourisme en veillant à la préservation des espaces naturels, en segmentant l'offre sur des couples produits/marchés (séniors, familles, sportifs...) et en tirant la fréquentation sur les ailes de saison		INDICATEURS			CIBLE		
		Etudes réalisées			3		
		Opérations liées à l'itinérance douce			3		
Créer et Commercialiser de nouvelles offres et de nouveaux services touristiques autour de la Pleine nature, de l'agritourisme et de l'oénotourisme.		Hébergements et création d'activités			4		
Accroître la capacité d'accueil sur les produits manquants : carence de l'initiative privée, située sur un grand itinéraire (EV8, V80, GR36, GRP, canal du midi et sentier cathare).		Outils Office du tourisme			2		
Effets attendus		Nombre de communes impliquées dans les projets (maillage territorial)					
Les patrimoines sont mieux connus, valorisés et protégés		41					
La fréquentation touristique est mieux répartie (saisonnalité/territorialité)		(1/3)					
Les segments de l'économie touristique sont complétés							
Principes de sélection communs à toutes les FA	Critères de sélection	Eléments d'appréciation			note pondérée		
<b>NOTE MINIMALE A LA PROGRAMMATION: 5</b>							
Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie du GAL	Le projet ne se réfère pas à la stratégie du GAL	Axe 2, Axe 3			0		
	Le projet se réfère explicitement à un ou plusieurs objectifs de la stratégie du GAL				5		
	Le projet répond directement et pleinement à la stratégie du GAL				10	5	3
Caractère partenarial et intérêt collectif du projet	Le projet est individuel et sans intérêt collectif	Le cadre du projet est à préciser. 5 ou 10			0		
	Le projet implique au moins 2 partenaires et/ou présente un intérêt collectif				5		
	Le projet implique plus de 3 partenaires dans un cadre formalisé				10	5	2
		Note totale				5	25
		Note sur 10					5
		Note maximale possible					10
Principes de sélection spécifiques à la FA	Critères de sélection	Eléments d'appréciation			note pondérée		
<b>NOTE MINIMALE A LA PROGRAMMATION: 5</b>							
Projet favorisant les circulations du littoral vers l'arrière-pays ou la fréquentation sur les ailes de saison	Le projet ne fait pas référence à ces deux problématiques	Le projet fait référence aux deux problématiques.			0		
	Le projet apporte une réponse à une des deux problématiques ou aux deux de façon indirecte				5		
	Le projet participe directement à ces 2 problématiques ou se situe dans l'arrière-pays				10	10	21
Degré d'intégration économique du projet (relocalisation de l'économie).	Le projet combine un seul levier de développement économique	1: Maintien ou création d'emploi; 2: produits et services marqués (Sud de France, Pays Cathare...); 3:Filières identitaires et activités non-délocalisables; 4:Circuits courts tout secteur d'activité; 6:Intégration des outils numériques; 9:Développement économique solidaire: équipements partagés, investissements conjoints, réseaux structurés avec ressources mutualisées;			0		
	Le projet combine au moins trois leviers de développement économique				5		
	Le projet combine trois leviers de développement économique et est mis en œuvre via un partenariat formalisé.				10	5	10
Contribution du projet à l'équilibre économique du territoire (maillage du territoire)	Le projet ne se réfère pas aux objectifs d'équilibre économique du territoire	Cascastel en ZRR			0		
	Les objectifs du projet se réfèrent explicitement à l'équilibre économique du territoire.				5		
	Le projet se situe en ZRR ou répond directement à l'équilibre économique du territoire en se situant à une échelle à minima intercommunautaire				10	10	9
		Note totale				40	350
		Note sur 10					8,75
		Note maximale possible					10
Remarque: Si le projet obtient 5 à tous les critères, il est programmable, s'il obtient 0 sur la stratégie du GAL il n'est pas programmable, s'il obtient 0 dans son degré de réponse à une demande avérée non satisfaite à proximité il n'est pas programmable.							
Appréciation globale du projet par le Comité TECHNIQUE:							
Appréciation globale du projet par le Comité de PROGRAMMATION:							

Projet : Création d'une halle multiservices en milieu rural (commune de Villesèque des Corbières)

FA 2: Structurer l'offre et l'accès aux services de proximité

Types d'opérations visées:		Indicateurs de réalisation				
1/- Opérations visant l'implantation de services mutualisés ou la diffusion de l'information de services par TIC dans le domaine de la culture, l'emploi, la formation, l'enfance et la jeunesse. Exemples : Etudes préalables, Bornes numériques, contenus d'informations locales pour la population et les touristes, Visio-guichet, visio-conférence, billetterie, réservation, médiation. 2/ Opérations visant l'implantation de points multi-services et/ou multi-partenariaux associant public, privé et/ou population locale y compris les études préalables; 3/ Opérations visant l'implantation de services multiples y compris les études préalables. Exemple : Santé, bien-être, commerce.		INDICATEURS	CIBLE			
Maintenir et développer la présence territoriale y compris pour les populations les plus fragiles		Nombre de Points multiservices	6			
Expérimenter de nouveaux modèles d'organisation et de gestion pour assurer des services dans des lieux où l'offre est insuffisante			Nombre d'opérations de services mutualisés et équipements numériques d'informations locales	3		
Faciliter l'accès à l'information et à l'offre de services par les TIC						
Développer les usages numériques		Nombre d'actions innovantes dans le mode de gestion ou les modalités de diffusion de	3			
<b>Effets attendus</b>		Nombre de communes rurales impactées par les projets soutenus	31 (25%)			
L'offre de services est maintenue dans les zones les moins peuplées et adaptée aux besoins des						
L'offre de services est davantage équilibrée sur le périmètre du GAL						
L'information sur l'offre de services est mieux diffusée						
Principes de sélection communs à toutes les FA	Critères de sélection	Éléments d'appréciation	note potentielle	note	coef	Note pondérée
<b>NOTE MINIMALE A LA PROGRAMMATION: 5</b>						
Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie du GAL	Le projet ne se réfère pas à la stratégie du GAL	répond aux 3 axes	0			
	Le projet se réfère explicitement à un ou plusieurs objectifs de la stratégie du GAL		5			
	Le projet répond directement et pleinement à la stratégie du GAL		10	10	3	30
Caractère partenarial et intérêt collectif du projet	Le projet est individuel et sans intérêt collectif	Forcément une charte entre les différents acteurs et la mairie	0			
	Le projet implique au moins 2 partenaires et/ou présente un intérêt collectif		5			
	Le projet implique plus de 3 partenaires dans un cadre formalisé		10	10	2	20
		Note totale				50
		Note sur 10				10
		Note maximale possible				10
Principes de sélection spécifiques à la FA	Critères de sélection	Éléments d'appréciation	note potentielle	note	coef	Note pondérée
<b>NOTE MINIMALE A LA PROGRAMMATION: 5</b>						
Degré de réponse à une demande avérée non satisfaite à proximité	Le projet ne se réfère pas à une demande avérée	Données générales	0			
	Le projet se réfère à des données générales et répond moyennement à la demande		5			
	Le projet fait référence à une étude menée spécifiquement pour le projet et répond directement à une demande avérée non satisfaite		10	5	21	105
Contribution du projet à l'équilibre économique du territoire (maillage du territoire)	Le projet ne se réfère pas aux objectifs d'équilibre économique du territoire	Villesèque se situe en ZRR	0			
	Les objectifs du projet se réfèrent explicitement à l'équilibre économique du territoire.		5			
	Le projet se situe en ZRR ou répondant directement à l'équilibre économique du territoire se situe à une échelle intercommunautaire		10	10	10	100
Degré d'intégration économique du projet (relocalisation de l'économie).	Le projet combine un seul levier de développement économique	1: Maintien ou création d'emploi; 2: produits et services marqués (Sud de France, Pays Cathare...); 4:Circuits courts tout secteur d'activité; 6: Intégration des outils numériques; 7: 8: Attractivité territoriale; 9: Développement économique solidaire: équipements partagés, investissements conjoints, réseaux structurés avec ressources mutualisées;	0			
	Le projet combine au moins trois leviers de développement économique		5			
	Le projet combine trois leviers de développement économique et est mis en œuvre via un partenariat formalisé.		10	10	9	90
		Note totale				40
		Note sur 10				7,38
		Note maximale possible				10
Remarque: Si le projet obtient 5 à tous les critères, il est programmable, s'il obtient 0 sur la stratégie du GAL il n'est pas programmable, s'il obtient 0 dans son degré de réponse à une demande avérée non satisfaite à proximité il n'est pas programmable.						
Appréciation globale du projet par le COmité TECHnique:						
Appréciation globale du projet par le Comité de PROGRAMMation:						

Projet : Ecosite Lagune de La Palme

FA 4:Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques						
Types d'opérations visées: 1/ Soutien à la réalisation d'études et à la mise en place de jalonnements et de signalétiques pour les itinéraires de mobilités douces. 2/ Appui à la création et à la promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature, d'œnotourisme ou d'agritourisme en lien avec l'itinérance douce et/ou permettant de compléter une offre multi-activités.						
Objectifs de la FA		Indicateurs de réalisation				
Promouvoir le territoire, augmenter les flux et la fréquentation touristiques dans le secteur de la Pleine nature, l'œnotourisme et l'agritourisme en veillant à la préservation des espaces naturels, en segmentant l'offre sur des couples produits/marchés (séniors, familles, sportifs...) et en tirant la fréquentation sur les ailes de saison		INDICATEURS			CIBLE	
		Etudes réalisées			3	
		Opérations liées à l'itinérance douce			3	
Créer et Commercialiser de nouvelles offres et de nouveaux services touristiques autour de la Pleine nature, de l'agritourisme et de l'œnotourisme.		Hébergements et création d'activités			4	
Accroître la capacité d'accueil sur les produits manquants : carence de l'initiative privée, située sur un grand itinéraire (EV8, V80, GR36, GRP, canal du midi et sentier cathare).		Outils Office du tourisme			2	
Effets attendus		Nombre de communes impliquées dans les projets (maillage territorial)				
Les patrimoines sont mieux connus, valorisés et protégés		41 (1/3)				
La fréquentation touristique est mieux répartie (saisonnalité/territorialité)						
Les segments de l'économie touristique sont complétés						
Principes de sélection communs à toutes les FA	Critères de sélection	Éléments d'appréciation	note potentielle	note	coef	Note pondérée
<b>NOTE MINIMALE A LA PROGRAMMATION: 5</b>						
Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie du GAL	Le projet ne se réfère pas à la stratégie du GAL	axe 1, axe 3	0			
	Le projet se réfère explicitement à un ou plusieurs objectifs de la stratégie du GAL		5			
	Le projet répond directement et pleinement à la stratégie du GAL		10	5	3	15
Caractère partenarial et intérêt collectif du projet	Le projet est individuel et sans intérêt collectif	Partenariat avec la mairie de la palme et le PNR à préciser	0			
	Le projet implique au moins 2 partenaires et/ou présente un intérêt collectif		5			
	Le projet implique plus de 3 partenaires dans un cadre formalisé		10	10	2	20
Note totale					5	35
Note sur 10						7
Note maximale possible						10
Principes de sélection spécifiques à la FA	Critères de sélection	Éléments d'appréciation	note potentielle	note	coef	Note pondérée
<b>NOTE MINIMALE A LA PROGRAMMATION: 5</b>						
Projet favorisant les circulations du littoral vers l'arrière-pays ou la fréquentation sur les ailes de saison	Le projet ne fait pas référence à ces deux problématiques	Diriger les kites surfers sur le salin permettrait d'augmenter la fréquentation de celui-ci sur les ailes de saison et permettrait une ouverture plus longue.	0			
	Le projet apporte une réponse à une des deux problématiques ou aux deux de façon indirecte		5			
	Le projet participe directement à ces 2 problématiques ou se situe dans l'arrière-pays		10	5	21	105
Degré d'intégration économique du projet (relocalisation de l'économie).	Le projet combine un seul levier de développement économique	1: Maintien ou création d'emploi; 2: produits et services marqués (Sud de France, Pays Cathare...); 3: Filières identitaires et activités non-délocalisables; 4: Circuits courts tout secteur d'activité; 5: Accompagnement des TPE sur des démarches collectives; 6: Intégration des outils numériques; 7: Démarche de développement durable telle que efficacité énergétique, énergie renouvelable, économie circulaire; 8: Attractivité territoriale; 9: Développement économique solidaire: équipements partagés, investissements conjoints, réseaux structurés avec ressources mutualisées;	0			
	Le projet combine au moins trois leviers de développement économique		5			
	Le projet combine trois leviers de développement économique et est mis en œuvre via un partenariat formalisé.		10	5	10	50
Contribution du projet à l'équilibre économique du territoire (maillage du territoire)	Le projet ne se réfère pas aux objectifs d'équilibre économique du territoire	Le projet ne se réfère pas aux objectifs d'équilibre économique du territoire	0			
	Les objectifs du projet se réfèrent explicitement à l'équilibre économique du territoire.		5			
	Le projet se situe en ZRR ou répond directement à l'équilibre économique du territoire en se situant à une échelle a minima intercommunautaire		10	5	9	45
Note totale					40	200
Note sur 10						5
Note maximale possible						10
Remarque: Si le projet obtient 5 à tous les critères, il est programmable, s'il obtient 0 sur la stratégie du GAL il n'est pas programmable, s'il obtient 0 dans son degré de réponse à une demande avérée non satisfaite à proximité il n'est pas programmable.						
Appréciation globale du projet par le Comité TECHnique:						
Appréciation globale du projet par le Comité de PROGRAMMation:						



Projet : Chai Vigneron destiné à l'oenothérapie (Thierry TASTU à DOUZENS)

FA 4: Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques								
Types d'opérations visées:								
1/ Soutien à la réalisation d'études et à la mise en place de jalonnements et de signalétiques pour les itinéraires de mobilités douces.								
2/ Appui à la création et à la promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature, d'œnotourisme ou d'agritourisme en lien avec l'itinérance douce et/ou permettant de compléter une offre multi-activités.								
3/ Appui à la création d'hébergements de gîte d'étape ou de groupe.								
4/ Soutien à la réalisation d'études préalables à la création de services et d'équipements touristiques dans le secteur du tourisme de pleine nature, de l'agritourisme ou de l'œnotourisme.								
5/ Appui à la création d'outils pilotés et gérés par les OT visant la mutualisation de l'information et la mobilité des touristes du littoral vers l'arrière-Pays sur les itinéraires de voies douces et les activités de pleine nature (EV8, V80, GR 36 GRP Sentier Cathare et Canal du Midi) à l'échelle du GAL.								
Objectifs de la FA			Indicateurs de réalisation					
Promouvoir le territoire, augmenter les flux et la fréquentation touristiques dans le secteur de la Pleine nature, l'œnotourisme et l'agritourisme en veillant à la préservation des espaces naturels, en segmentant l'offre sur des couples produits/marchés (séniors, familles, sportifs...) et en tirant la fréquentation sur les ailes de saison			INDICATEURS			CIBLE		
			Etudes réalisées			3		
Créer et Commercialiser de nouvelles offres et de nouveaux services touristiques autour de la Pleine nature, de l'agritourisme et de l'œnotourisme.			Opérations liées à l'itinérance douce			3		
Accroître la capacité d'accueil sur les produits manquants : carence de l'initiative privée, située sur un grand itinéraire (EV8, V80, GR36, GRP, canal du midi et sentier cathare).			Hébergements et création d'activités			4		
Effets attendus			Outils Office du tourisme			2		
Les patrimoines sont mieux connus, valorisés et protégés			Nombre de communes impliquées dans les projets (maillage territorial)			41 (1/3)		
La fréquentation touristique est mieux répartie (saisonnalité/territorialité)								
Les segments de l'économie touristique sont complétés								
Principes de sélection communs à toutes les FA	Critères de sélection	Éléments d'appréciation			note potentielle	note	coef	Note pondérée
NOTE MINIMALE A LA PROGRAMMATION: 5								
Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie du GAL	Le projet ne se réfère pas à la stratégie du GAL	Répond aux axes 2 et 3 mais aux besoins en services de la population touristique	0					
	Le projet se réfère explicitement à un ou plusieurs objectifs de la stratégie du GAL		5					
	Le projet répond directement et pleinement à la stratégie du GAL		10	5	3	15		
Caractère partenarial et intérêt collectif du projet	Le projet est individuel et sans intérêt collectif	Si le projet aboutit, partenariats multiples et dans un cadre formalisé (écoles, offices de tourisme,...)	0					
	Le projet implique au moins 2 partenaires et/ou présente un intérêt collectif		5					
	Le projet implique plus de 3 partenaires dans un cadre formalisé		10	10	2	20		
		Note totale				5	35	
		Note sur 10					7	
		Note maximale possible					10	
Principes de sélection spécifiques à la FA	Critères de sélection	Éléments d'appréciation			note potentielle	note	coef	Note pondérée
NOTE MINIMALE A LA PROGRAMMATION: 5								
Projet favorisant les circulations du littoral vers l'arrière-pays ou la fréquentation sur les ailes de saison	Le projet ne fait pas référence à ces deux problématiques		0					
	Le projet apporte une réponse à une des deux problématiques ou aux deux de façon indirecte		5					
	Le projet participe directement à ces 2 problématiques ou se situe dans l'arrière-pays		10	10	21	210		
Degré d'intégration économique du projet (relocalisation de l'économie).	Le projet combine un seul levier de développement économique	Définition: Un levier de développement économique est un moyen d'action intermédiaire permettant d'obtenir un effet favorable au développement économique; Au sein du GAL il s'agit d'agir sur la relocalisation de l'économie; Les leviers du GAL: 1: Maintien ou création d'emploi; 2: produits et services marqués (Sud de France, Pays Cathare...); 3: Filières identitaires et activités non-délocalisables; 4: Circuits courts tout secteur d'activité; 5: Accompagnement des TPE sur des démarches collectives; 6: Intégration des outils numériques; 7: Démarche de développement durable telle que efficacité énergétique, énergie	0					
	Le projet combine au moins trois leviers de développement économique		5					
	Le projet combine trois leviers de développement économique et est mis en œuvre via un partenariat formalisé.		10	5	10	50		
Contribution du projet à l'équilibre économique du territoire (maillage du territoire)	Le projet ne se réfère pas aux objectifs d'équilibre économique du territoire	Le projet situé en ZRR obtient systématiquement une note de 10	0					
	Les objectifs du projet se réfèrent explicitement à l'équilibre économique du territoire.		5					
	Le projet se situe en ZRR ou répond directement à l'équilibre économique du territoire en se situant à une échelle à minima intercommunautaire		10	5	9	45		
		Note totale				40	305	
		Note sur 10					7,63	
		Note maximale possible					10	
Remarque: Si le projet obtient 5 à tous les critères, il est programmable, s'il obtient 0 sur la stratégie du GAL il n'est pas programmable, s'il obtient 0 dans son degré de réponse à une demande avérée non satisfaite à proximité il n'est pas programmable.								
Appréciation globale du projet par le Comité Technique:								
Appréciation globale du projet par le Comité de Programmation:								

Projet : Projet œnotouristique à Ornaisons

FA 4:Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques								
Types d'opérations visées: 1/ Soutien à la réalisation d'études et à la mise en place de jalonnements et de signalétiques pour les itinéraires de mobilités douces. 2/ Appui à la création et à la promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature, d'œnotourisme ou d'agritourisme en lien avec l'itinérance douce et/ou permettant de compléter une offre multi-activités. 3/ Appui à la création d'hébergements de gîte d'étape ou de groupe. 4/ Soutien à la réalisation d'études préalables à la création de services et d'équipements touristiques dans le secteur du tourisme de pleine nature, de l'agritourisme ou de l'œnotourisme. 5/ Appui à la création d'outils pilotés et gérés par les OT visant la mutualisation de l'information et la mobilité des touristes du littoral vers l'arrière-Pays sur les itinéraires de voies douces et les activités de pleine nature (EV8, V80, GR 36 GRP Sentier Cathare et Canal du Midi) à l'échelle du GAL.								
Objectifs de la FA		Indicateurs de réalisation						
Promouvoir le territoire, augmenter les flux et la fréquentation touristiques dans le secteur de la Pleine nature, l'œnotourisme et l'agritourisme en veillant à la préservation des espaces naturels, en segmentant l'offre sur des couples produits/marchés (seniors, familles, sportifs...) et en tirant la fréquentation sur les ailes de saison		INDICATEURS		CIBLE				
Créer et Commercialiser de nouvelles offres et de nouveaux services touristiques autour de la Pleine nature, de l'agritourisme et de l'œnotourisme.		Etudes réalisées		3				
Accroître la capacité d'accueil sur les produits manquants : carence de l'initiative privée, située sur un grand itinéraire (EV8, V80, GR36, GRP, canal du midi et sentier cathare).		Opérations liées à l'itinérance douce		3				
Effets attendus		Hébergements et création d'activités		4				
Les patrimoines sont mieux connus, valorisés et protégés		Outils Office du tourisme		2				
La fréquentation touristique est mieux répartie (saisonnalité/territorialité)		Nombre de communes impliquées dans les projets (maillage territorial)		41				
Les segments de l'économie touristique sont complétés				(1/3)				
Principes de sélection communs à toutes les FA	Critères de sélection	Eléments d'appréciation			note potentielle	note	coef	Note pondérée
<b>NOTE MINIMALE A LA PROGRAMMATION: 5</b>								
Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie du GAL	Le projet ne se réfère pas à la stratégie du GAL	<i>décrire de manière très factuelle et courte les éléments contenus dans le projet et conclure. Sur cette FA, le projet ne sera pas conforme à la stratégie du GAL et obtiendra une note de 0 s'il n'est pas conforme aux schémas directeurs existants sur le territoire et s'il n'intègre pas les démarches et labels de qualité.</i>			0			
	Le projet se réfère explicitement à un ou plusieurs objectifs de la stratégie du GAL				5			
	Le projet répond directement et pleinement à la stratégie du GAL				10	5	3	15
Caractère partenarial et intérêt collectif du projet	Le projet est individuel et sans intérêt collectif				0			
	Le projet implique au moins 2 partenaires et/ou présente un intérêt collectif				5			
	Le projet implique plus de 3 partenaires dans un cadre formalisé				10	10	2	20
		Note totale					5	35
		Note sur 10						7
		Note maximale possible						10
Principes de sélection spécifiques à la FA	Critères de sélection	Eléments d'appréciation			note potentielle	note	coef	Note pondérée
<b>NOTE MINIMALE A LA PROGRAMMATION: 5</b>								
Projet favorisant les circulations du littoral vers l'arrière-pays ou la fréquentation sur les ailes de saison	Le projet ne fait pas référence à ces deux problématiques				0			
	Le projet apporte une réponse à une des deux problématiques ou aux deux de façon indirecte				5			
	Le projet participe directement à ces 2 problématiques ou se situe dans l'arrière-pays				10	10	21	210
Degré d'intégration économique du projet (relocalisation de l'économie).	Le projet combine un seul levier de développement économique	<b>Définition:</b> Un levier de développement économique est un moyen d'action intermédiaire permettant d'obtenir un effet favorable au développement économique; Au sein du GAL il s'agit d'agir sur la relocalisation de l'économie; <b>Les leviers du GAL: 1: Maintien ou création d'emploi; 2: produits et services marqués (Sud de France, Pays Cathare...); 3: Filières identitaires et activités non-délocalisables; 4: Circuits courts tout secteur d'activité; 5:Accompagnement des TPE sur des démarches collectives; 6: Intégration des outils numériques; 7: Démarche de développement durable telle que efficacité énergétique énergie</b> Le projet situé en ZRR obtient systématiquement une note de 10			0			
	Le projet combine au moins trois leviers de développement économique				5			
	Le projet combine trois leviers de développement économique et est mis en œuvre via un partenariat formalisé.				10	10	10	100
Contribution du projet à l'équilibre économique du territoire (maillage du territoire)	Le projet ne se réfère pas aux objectifs d'équilibre économique du territoire				0			
	Les objectifs du projet se réfèrent explicitement à l'équilibre économique du territoire.				5			
	Le projet se situe en ZRR ou répond directement à l'équilibre économique du territoire en se situant à une échelle a minima intercommunautaire				10	0	9	0
		Note totale					40	310
		Note sur 10						7,75
		Note maximale possible						10
Remarque: Si le projet obtient 5 à tous les critères, il est programmable, s'il obtient 0 sur la stratégie du GAL il n'est pas programmable, s'il obtient 0 dans son degré de réponse à une demande avérée non satisfaite à proximité il n'est pas programmable.								
Appréciation globale du projet par le Comité TECHnique:								
Appréciation globale du projet par le Comité de PROGRAMMation:								